



SYNTHÈSE DU PLAN LOCAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

AGIR POUR NOTRE SANTÉ
ET CELLE DES ÉCOSYSTÈMES

JANVIER 2024
>> DÉCEMBRE 2028





Liste des abréviations

- ANSES** Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.
- ARS** Agence Régionale de Santé
- CEREMA** Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement
- DLAL FEAMPA** Développement Local par les Acteurs Locaux - Fonds européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture
- EPCI** Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- GEMAPI** GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- OMS** Organisation Mondiale de la Santé
- ORSB** Observatoire Régional de la Santé Bretagne
- PLSE** Plan Local Santé Environnement
- TBSE** Tableau de Bord Santé Environnement
- UFS** Urbanisme Favorable à la Santé



SOMMAIRE

5 EDITO

7 LA SANTÉ DES HABITANTS AU CŒUR DE L'ACTION DE LORIENT AGGLOMÉRATION

9 UN PLAN LOCAL SANTÉ ENVIRONNEMENT COCONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE



11

DÉFI 1 > MOBILISER AUTOUR D'UN SAVOIR PARTAGÉ ET COCONSTRUIT

13

DÉFI 2 > APPRÉHENDER ET PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

16

DÉFI 3 > AMÉLIORER ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

19

DÉFI 4 > FAVORISER ET PRÉSERVER UNE EAU, UNE ALIMENTATION ET UN AIR DE QUALITÉ

23



L'environnement et la santé sont deux facteurs fondamentaux qui interagissent sur la vie humaine.

En effet, la qualité de l'air, de l'eau, des aliments consommés, les changements climatiques et le déclin de biodiversité sont autant de facteurs qui ont un impact direct sur la santé.



© LA-N-SAINT-MAUR

Les facteurs environnementaux seraient ainsi responsables, selon l'Organisation Mondiale de la Santé, de 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde. Cependant, les enjeux ne relèvent pas uniquement du développement de pathologies ; ils sont liés, plus globalement, au souhait de vivre dans un environnement favorable à la santé et qui participe à l'épanouissement¹ des individus. Cette question fait écho à celle des inégalités des citoyens devant leur environnement, à celle de la santé de l'environnement et des animaux² ainsi qu'à celle du changement climatique.

L'environnement constitue une préoccupation de santé publique à laquelle les bretons sont particulièrement sensibles : 8 bretons sur 10 se disent sensibles à l'environnement et 4 bretons sur 10 craignent d'être affectés au cours de leur vie par un problème de santé lié à l'environnement personnel ou professionnel³.

Dans ce contexte, Lorient Agglomération a souhaité élaborer un Plan Local Santé Environnement 2024-2028 (PLSE), démarche au cœur du projet de territoire. Ce plan, qui s'inscrit dans un cadre national et régional⁴, fait suite à un Diagnostic Local Santé Environnement.

Fruit d'une co-construction avec une variété d'acteurs, le PLSE est aussi le volet « Climat - Santé » du Contrat Local de Santé, une démarche inédite en cours d'élaboration sur le territoire. Du fait de son échelon local et de sa transversalité, il permettra la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé, au plus près des besoins des habitants et ce, sur de multiples thématiques. Pour ce faire, il est important que la dynamique collective engagée se maintienne, en mettant en avant l'expertise de chaque participant.

Il est également essentiel de remercier tous les acteurs pour leur implication, tant lors de l'élaboration du plan que pour sa future mise en œuvre.

**Le Président,
Fabrice LOHER**

**La Vice-Présidente en charge de
l'environnement, gestion des risques,
des espaces naturels et GEMAPI,
Armelle NICOLAS**

¹ L'OMS définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

² « Une seule santé »

³ Baromètre santé environnement en Bretagne - 2020 ARS

⁴ Plan National Santé Environnement - Plan Régional Santé Environnement



LA SANTÉ DES HABITANTS AU CŒUR DE L'ACTION DE LORIENT AGGLOMÉRATION



L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime que 23 % des décès et 25 % des pathologies chroniques dans le monde peuvent être attribués à des facteurs environnementaux.

La notion de santé environnement entend d'agir sur ces chiffres. Elle comprend « les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos que sont les bâtiments, en améliorant la qualité de l'air intérieur et en luttant contre l'insalubrité, les expositions au plomb ou aux fibres d'amiante. » **Notion pluridisciplinaire, la santé environnement désigne ainsi le champ qui s'intéresse à la relation continue, évolutive et réciproque entre les êtres humains et leur environnement et, spécifiquement, aux effets de cette relation sur la santé.**



Contexte national et régional

La prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé s'est reflétée, depuis 20 ans, par la mise en place de politiques publiques encadrées par des plans nationaux et régionaux. En effet, dès 2004, la France s'est dotée d'un Plan National Santé Environnement, réel outil de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement. Ces orientations sont déclinées à travers des plans régionaux santé environnement qui déploient des actions concrètes en cohérence avec les spécificités territoriales. En Bretagne, le 4^{ème} Plan régional santé environnement (2023/2027), co-piloté par la Préfecture de région, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil régional, constitue le cadre de référence de l'action bretonne en santé environnement.

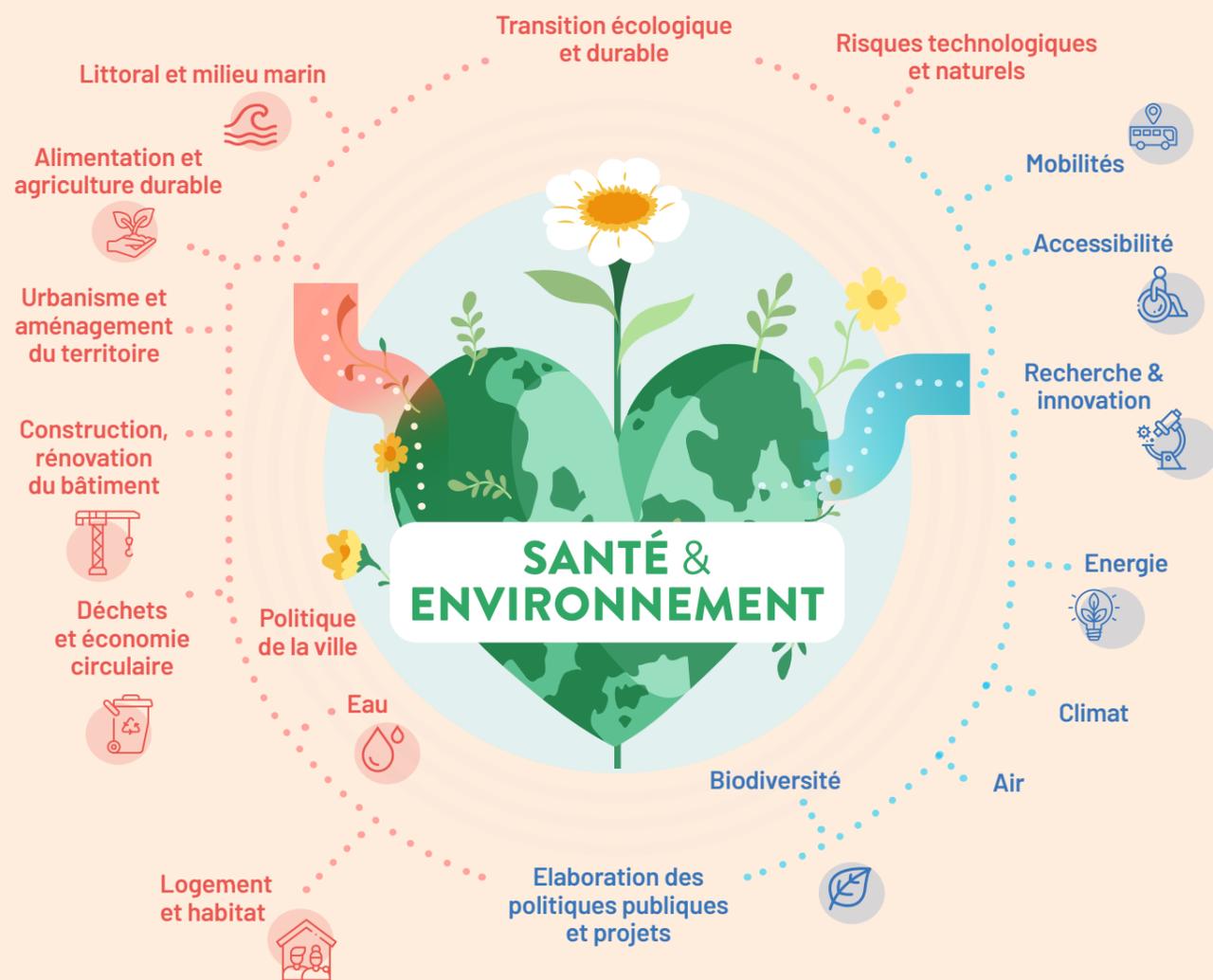
D'un diagnostic local à un Plan Local Santé Environnement

En 2016, dans le cadre du PRSE 3, Lorient Agglomération a répondu favorablement à la demande de l'ARS pour expérimenter sur son territoire le « guide d'aide à la réalisation d'un diagnostic local en santé environnement » produit en 2017 par l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORSB). Un état des lieux quantitatif complété d'un volet qualitatif a été produit, servant de base de réflexions et d'orientations. Ce diagnostic a été actualisé et complété en 2021 par l'ORSB sous la forme d'un tableau de bord santé environnement. Cette version s'est voulue synthétique et opérationnelle afin que l'ensemble des acteurs puissent se l'approprier et s'en servir. Elle constitue un document ressource d'aide à la décision, au travers de 75 indicateurs.

Dans ce contexte de promotion et de prévention de la santé, ainsi que dans un objectif de territorialisation des politiques publiques santé environnement, Lorient Agglomération a souhaité élaborer un Plan Local Santé Environnement (PLSE). **Cette démarche s'inscrit au cœur du projet de territoire, véritable feuille de route de l'Agglomération.**



LA SANTÉ ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES



UN PLAN LOCAL SANTÉ ENVIRONNEMENT COCONSTRUIT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

LE PLAN LOCAL SANTE ENVIRONNEMENT (PLSE), EST UNE DEMARCHE REALISEE EN 3 PHASES, DE SEPTEMBRE 2021 A OCTOBRE 2023 :



1. Diagnostic

La première phase de diagnostic s'est appuyée sur les besoins repérés par le tableau de bord santé environnement. Au regard de la transversalité de la thématique santé environnement, les plans et programmes en vigueur ou en cours d'élaboration ont également été analysés afin de repérer les actions déjà menées et en cours d'élaboration pouvant croiser la thématique. Les défis ont été validés en janvier 2022 par un premier comité de suivi puis par le Comité de pilotage en mars 2022, présidé par la Vice-présidente chargée de l'environnement, de la gestion des risques, des espaces naturels et de la GEMAPI de Lorient Agglomération.

2. Orientations

La deuxième phase d'orientation avait pour objectif de décliner les défis retenus en chantiers à mettre en œuvre. Pour ce faire, des groupes de travail pluridisciplinaires ont été réunis sur chaque défi entre mars et avril 2022. Environ 100 acteurs locaux, départementaux et régionaux ont pu participer à l'élaboration du PLSE : des acteurs associatifs, sociaux, sanitaires et médico-sociaux, des acteurs de l'enseignement, de la recherche et de l'observation, des acteurs de l'environnement, des collectivités, les services de l'Etat ainsi que les chambres consulaires. En effet, le savoir partagé est au cœur du plan d'actions qui se veut co-construit, enrichi d'expériences locales, régionales et nationales. Un atelier de synthèse a eu lieu fin mai 2022 afin de compléter les éléments apportés par chacun des groupes et de vérifier la cohérence globale. Les chantiers accompagnés de premières pistes d'actions ont été validés par le comité de pilotage du 23 juin 2022.

3. Programme d'actions

La troisième et dernière phase « programme d'actions » a permis de travailler sur les actions concrètes adaptées aux besoins territoriaux. Les groupes de travail ont été de nouveau réunis en octobre et novembre 2022, ce qui a abouti à des actions concrètes, présentées et validées en comité de suivi le 26 janvier 2023 puis en comité de pilotage le 2 mai 2023. Le travail de rédaction de l'ensemble des 25 actions a été réalisé en concertation avec les différents services de Lorient Agglomération concernés par le PLSE. Le 5 juin 2023, un dernier comité de suivi a permis de présenter ces actions aux différents partenaires et de recueillir leurs dernières remarques et attentes vis-à-vis de ce plan multi partenarial. Pour sa bonne mise en œuvre, le concours des acteurs locaux, associations, institutions... est en effet indispensable. Le plan a été validé en conseil communautaire le 17 octobre 2023.

UNE ACTION SANTÉ ENVIRONNEMENT GUIDÉE PAR DES PRINCIPES FONDAMENTAUX



« Une seule santé »

Ce concept vise à promouvoir une approche systémique et interdépendante des enjeux sanitaires. Il repose sur un principe selon lequel la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante.

« La santé est bien plus que l'absence de maladie, elle repose sur l'équilibre du vivant »
(Planet A - L'agriculture au cœur de la santé unique)

Les changements climatiques

Ce sont « les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ». Ils ont des effets directs sur la santé tels que l'aggravation des vagues de chaleur, source de décès supplémentaires, mais également des effets indirects notamment sur l'agriculture, la biodiversité, la ressource en eau, les risques naturels, la qualité de l'air, l'élévation du niveau de la mer...

Les inégalités de santé

Elles peuvent être définies comme des « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des individus ou groupes d'individus. Les inégalités de santé résultent de multiples facteurs et peuvent se décomposer comme suit :

- Les inégalités sociales de santé,
- Les inégalités territoriales de santé,
- Les inégalités environnementales de santé.

Ces types d'inégalités de santé sont ainsi étroitement liés, les inégalités environnementales et territoriales de santé se nourrissant des inégalités sociales de santé. Les inégalités de santé sont fortement imprégnées de la notion de vulnérabilité. Cette dernière renvoie à des situations de risque ou d'incertitude. Contextuelle et réversible, l'exposition à la vulnérabilité est commune à toute la population mais touche différemment les individus en fonction de leurs capacités à faire face aux difficultés. Il est ainsi nécessaire d'apporter des réponses graduées en fonction des besoins des populations par une approche d'universalisme proportionné.

Le présent plan a été élaboré à l'échelle de Lorient Agglomération et se déploie sur ses 25 communes. Il constituera le volet « climat santé » du futur Contrat Local de Santé porté par Lorient Agglomération et Blavet Bellevue Océan Communauté et pourra être actualisé en ce sens.

4 LES GRANDS DÉFIS DU PLAN LOCAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

10 CHANTIERS ET 25 ACTIONS

LES 25 ACTIONS DU PLAN LOCAL SANTÉ ENVIRONNEMENT



DÉFI 1 MOBILISER AUTOUR D'UN SAVOIR PARTAGÉ ET COCONSTRUIT

- 1 Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé
- 2 Stratégie de communication sur le volet santé environnement
- 3 Acculturation et formation des professionnels
- 4 Soutien à l'implication et à la participation citoyenne
- 5 Acculturation et formation des élus et agents du territoire
- 6 Gouvernance du plan local santé environnement

DÉFI 2 APPRÉHENDER ET PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- 7 Caractérisation des risques et nuisances naturels
- 8 Caractérisation des risques et nuisances technologiques
- 9 Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de Lorient Agglomération
- 10 Acculturation aux risques naturels liés au changement climatique
- 11 Acculturation aux risques technologiques

DÉFI 3 AMÉLIORER ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE (SE DÉPLACER, HABITER, AMÉNAGER)

- 12 Promotion des déplacements favorables à la santé
- 13 Valorisation des dispositifs favorisant l'intermodalité
- 14 Veille sur les actions de réduction des nuisances sonores dues aux transports
- 15 Promotion d'une construction / rénovation de l'habitat respectueuse de la santé
- 16 Amélioration du repérage et de la prise en charge des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique
- 17 Sensibilisation à la prévention des expositions aux polluants à l'intérieur des bâtiments
- 18 Développement d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé
- 19 Promotion du rôle positif de la nature et de la biodiversité sur la santé

DÉFI 4 FAVORISER ET PRÉSERVER UNE EAU, UNE ALIMENTATION ET UN AIR DE QUALITÉ

- 20 Préservation et amélioration qualitative et quantitative des eaux
- 21 Signature de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens
- 22 Promotion des modes de production agricoles et de distribution durables
- 23 Promotion des actions d'éducation au « bien manger » et réduction de la précarité alimentaire
- 24 Mise en œuvre d'études, d'expérimentations et d'évaluations sur la qualité de l'air extérieur
- 25 Mise en place d'un réseau de surveillance sur les pollens

DÉFI 1

MOBILISER AUTOUR D'UN SAVOIR PARTAGÉ ET COCONSTRUIT

CHIFFRES CLÉS



La dégradation de l'environnement serait responsable de



des pathologies dans les pays développés

(OMS)



des bretons craignent d'être affecté au cours de leur vie par un problème de santé lié à l'environnement personnel ou professionnel

(Baromètre santé environnement 2020)



des bretons de 18-25 ans déclarent rechercher des informations sur la santé environnement

(Baromètre santé environnement 2020)



des Français, dont une majorité de femmes, déclarent ressentir de la peur face à l'avenir / de l'éco-anxiété

(Sondage de l'IFOP 2022 pour QARE)



DÉVELOPPER L'OBSERVATION EN SANTÉ ENVIRONNEMENT ET COMMUNIQUER SUR LES DONNÉES PRODUITES



La surveillance, la collecte de données et l'observation sont des clefs d'actions essentielles en santé environnement pour comprendre et mieux prendre en compte les besoins spécifiques du territoire. Il apparaît dès lors essentiel, pour la bonne mise en œuvre du plan d'action, de compléter et d'actualiser les données locales dans l'objectif de co-construire un savoir partagé.

Afin de promouvoir la santé environnement, il est par ailleurs primordial de communiquer sur les données produites.

Cette démarche permet ainsi de protéger la santé des individus, de préserver l'environnement et la biodiversité mais également de favoriser un mode de vie plus durable.

AU PROGRAMME

ACTION N°1

Connaissance sur les expositions et les effets de l'environnement sur la santé

- Tableau de bord santé environnement
- Observatoire santé-environnement
- Programmes de recherches et d'études en santé environnement

ACTION N°2

Stratégie de communication sur le volet santé environnement

- Plan de communication sur la santé environnement
- Communication ponctuelle en cas d'épisodes d'alerte
- Mise en place d'outils de communication sur l'éco-anxiété et sur les leviers d'actions individuels



FOCUS

Le terme d'éco-anxiété peut être défini comme la peur chronique d'une catastrophe environnementale. C'est une anxiété anticipative de l'incertitude des effets du changement climatique.

« Mental health and our changing climate : impacts, implications and guidance », American Psychological Association (2017).
Voir sur Youtube « Eco-anxiété et solastalgie » [Albert Moukheiber]

INFORMER, FORMER, SENSIBILISER, IMPLIQUER LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Porter la santé environnement à l'échelle territoriale est une action indispensable qui contribue à informer le public, à mobiliser les parties prenantes, à intégrer la thématique dans les politiques publiques et à préserver la planète pour les générations futures.

Afin de favoriser cette culture commune « santé environnement », charge à l'EPCI, de promouvoir la santé environnement auprès des différents acteurs du territoire : citoyens, professionnels, élus... par de l'information, de la sensibilisation, de la formation et de l'implication.

Il s'agit également de s'assurer, par la gouvernance et l'évaluation, du suivi du plan d'action, de sa mise en œuvre, de son efficacité et de sa capacité à s'adapter aux changements. La gouvernance garantit également la transparence, la responsabilité, et la coordination entre les parties prenantes impliquées, élément essentiel pour atteindre les objectifs fixés.

AU PROGRAMME

ACTION N°3

Acculturation et formation des professionnels

- Interventions dans les formations et dans les ateliers de sensibilisation des organismes référents
- Interventions dans les cycles de formations supérieures existants
- Recensement, création et/ou diffusion de boîtes à outils pour les acteurs intervenant auprès de la jeunesse



ACTION N°4

Soutien à l'implication et à la participation citoyenne

- Valorisation d'initiatives citoyennes en santé environnement
- Sensibilisation du public avec une vigilance particulière sur les populations vulnérables
- Appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt pour des actions innovantes
- Etude de faisabilité sur la création d'un temps fort « santé environnement » sur le territoire



ACTION N°5

Acculturation et formation des élus et agents du territoire

- Création et animation d'un réseau de binômes élu/agent sur la santé environnement dans chaque commune du territoire
- Mise en place de formations pour les élus et services
- Mise en place de cycles de visites et de partages d'expériences pour les élus et services



ACTION N°6

Gouvernance du plan local santé environnement

- Structuration de la gouvernance dont la participation des citoyens
- Suivi et évaluation du plan

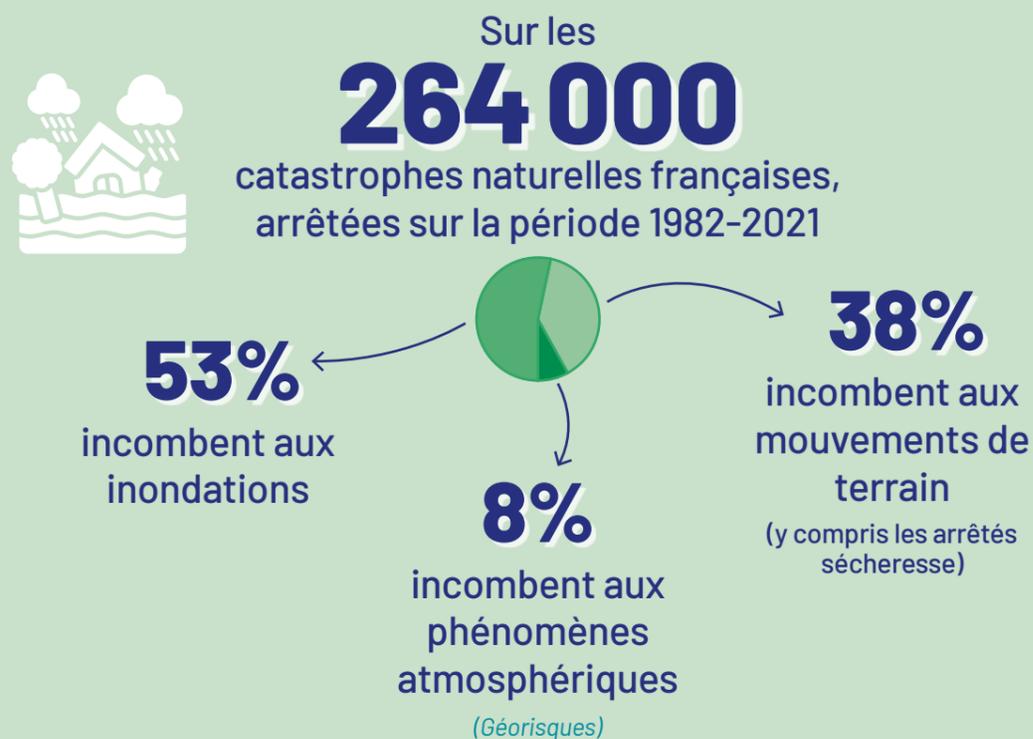
FOCUS

Les communes ont indiqué le besoin de mieux connaître l'offre concernant l'alimentation locale, et ce par de la sensibilisation des élus et des équipes de cuisine.

(Tableau de bord santé environnement 2021).

APPRÉHENDER ET PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

CHIFFRES CLÉS



installations classées «Seveso» et «prioritaires» pour la protection de l'environnement présentes sur Lorient Agglomération

(Tableau de bord santé environnement 2021)

La base de données Géorisques recense

6 sites

qui nécessitent une action des pouvoirs publics : surveillance et/ou une restriction d'usage car potentiellement pollués.

(Tableau de bord santé environnement 2021)



POUR SUIVRE LA VEILLE, LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DES RISQUES ET NUISANCES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES



Les **risques naturels** recouvrent l'ensemble des menaces que certains phénomènes et aléas naturels font peser sur des populations, des ouvrages et des équipements (inondation, séisme, tempête, mouvement de terrain, feu de forêt, volcanisme...). Ces phénomènes intenses, et notamment leur fréquente augmentation, sont en lien étroit avec le changement climatique.

Les **risques technologiques** sont quant à eux directement liés à l'action humaine et plus précisément à la manipulation, au transport ou au stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement (accident industriel, accident nucléaire, transport de matières dangereuses, rupture de barrage...)

Pour les risques naturels comme technologiques, des outils majeurs de prévention existent, respectivement le plan de prévention des risques naturels et le plan de prévention des risques technologiques. Ils permettent de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens à ces risques.

AU PROGRAMME

ACTION N°7

Caractérisation des risques et nuisances naturels

- Portrait cartographique de la résilience du territoire
- Développement d'études d'évaluation sur l'environnement
- Candidature, en tant que terrain expérimental, à un ou plusieurs programme(s) de recherche sur les risques naturels

ACTION N°8

Caractérisation des risques et nuisances technologiques

- Portrait cartographique de la résilience du territoire
- Développement d'études d'évaluation sur l'environnement
- Candidature, en tant que terrain expérimental, à un ou plusieurs programme(s) de recherche sur les polluants émergents

ACTION N°9

Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde à l'échelle de Lorient Agglomération

- Elaboration d'un plan intercommunal de sauvegarde
- Mise en œuvre d'un plan intercommunal de sauvegarde



FOCUS



Le CEREMA définit la résilience comme la capacité à transformer les changements et notamment les changements climatiques, en opportunités sociales et économiques sur le long terme. Sont ainsi pris en compte les aléas (ex : risques naturels) et les enjeux à protéger (personnes, biens, infrastructures).

DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE

L'année 2023 a été la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais mesurée et celle-ci a été ponctuée d'événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, canicules...) dont certains attribuables au changement climatique et cette tendance risque de se poursuivre.

Le territoire est exposé à de nombreux risques naturels avec, de par sa façade maritime, une exposition importante aux risques littoraux et autres risques liés notamment à des modifications de milieux. Concernant les risques technologiques, Lorient Agglomération est soumise à de nombreux recensements, réglementations et plans qui encadrent les risques technologiques et offrent de multiples données. Or, malgré l'accessibilité de ces dernières sur les différents sites Internet des structures, elles restent méconnues du public, notamment du fait de leur complexité.

Du fait du possible impact des risques sur la santé, il convient d'acculturer la population, afin de prévenir au maximum ces risques et de limiter leurs effets. En effet, développer une culture du risque est un investissement dans la sécurité, la résilience et la santé à long terme. Cela permet de mieux préparer les individus à faire face aux défis et aux menaces auxquels ils sont confrontés, tout en favorisant une société plus consciente des risques et plus engagée dans la protection de son bien-être collectif.



AU PROGRAMME

ACTION N°10

Acculturation aux risques naturels liés au changement climatique

- Poursuite et renforcement des partenariats existants pour la sensibilisation sur les risques littoraux
- Promotion des outils citoyens existants pour impliquer la population dans la surveillance des phénomènes extrêmes liés au changement climatique
- Sensibilisation et lutte contre les espèces invasives et les risques induits potentiels

ACTION N°11

Acculturation aux risques technologiques

- Renforcement de l'information sur les risques liés aux activités technologiques
- Veille sur les outils d'acculturation existants sur d'autres territoires

FOCUS

16% des bretons se disent plutôt mal informés sur les éventuels effets sur la santé du changement climatique

(Baromètre santé environnement 2020).



AMÉLIORER ET PRÉSERVER LE CADRE DE VIE (SE DÉPLACER, HABITER, AMÉNAGER)

CHIFFRES CLÉS

Sur Lorient Agglomération,

 **80,8%**

des actifs utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette sur le trajet domicile - travail contre

 **8%**

qui utilisent des modes actifs de déplacement (marche, rollers, trottinettes, vélos...)

(Tableau de bord santé environnement 2021).

En 2017,

2 890

résidences principales du parc privé sont estimées potentiellement indignes sur Lorient Agglomération dont

1/3

situées sur la ville de Lorient.

(Tableau de bord santé environnement 2021).

Les ménages en situation de précarité énergétique dans leur logement sont quant à eux

14,3%

soit environ

14 000

foyers sur l'agglomération.

Les français passent aujourd'hui

80%

de leur temps dans un espace clos (domicile, travail, école...)

40%

des bretons n'ont jamais entendu parler des effets du radon sur la santé.

(Baromètre Santé Environnement 2020 en Bretagne)



Occupation des espaces sur la superficie de Lorient Agglomération

espaces agricoles **50%**

espaces artificialisés **16%**

espaces naturels **33%**

(Tableau de bord santé environnement 2021)

12%

de la population bretonne est gênée souvent ou en permanence par le bruit, notamment du fait de la circulation.

(Baromètre Santé Environnement 2020 en Bretagne)

RENFORCER LA POLITIQUE DE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

La crise sanitaire a été l'un des éléments déclencheurs, pour les citoyens, de prise en compte accrue de leur cadre de vie, ce dernier impactant en effet grandement la qualité de vie et ainsi la santé de tous.



Il a été démontré, pour exemple, un lien bénéfique important entre nature et santé, tout comme pour les déplacements actifs. De fait, se déplacer est un besoin quotidien influencé par l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Il peut notamment permettre l'atteinte des recommandations de l'OMS avec 30 minutes d'activité physique par jour (60 minutes pour les enfants) ou prendre en compte les questions de bruit et de qualité de l'air. Le cadre de vie est ainsi à améliorer et à préserver pour favoriser une « bonne » santé physique et mentale, dans le sens du concept « une seule santé ».

AU PROGRAMME

ACTION N°12

Promotion des déplacements favorables à la santé

- Soutien aux projets et aménagements incitatifs en matière de mobilités douces et accessibles à tous
- Actions de sensibilisation aux mobilités actives
- Actions de déploiement de services « vélos » pour promouvoir la pratique sur les 25 communes

ACTION N°13

Valorisation des dispositifs favorisant l'intermodalité

- Information des usagers sur le schéma des aires de co-voiturage et parkings relais
- Promotion du réseau de transport en commun
- Information et communication sur l'application de covoiturage « KAROS »

ACTION N°14

Veille sur les actions de réduction des nuisances sonores dues aux transports

- Suivi du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Lann-Bihoué
- Réflexion sur un suivi de l'action des communes sur les zones à vitesse réduite en ville
- Mise en œuvre d'une charte de logistique urbaine

FOCUS

Le manque d'activité est actuellement considéré comme le quatrième facteur de risque de mortalité prématurée (OMS), or 95% de la population française est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique ou par un temps trop long passé assis (ANSES).



© F. GAUJEL

RENFORCER LA POLITIQUE DE L'HABITAT FAVORABLE À LA SANTÉ

L'habitat indigne désigne un lieu utilisé à des fins d'habitation alors qu'il n'est pas prévu à cet effet, ou bien un logement, bâtiment qui expose ses occupants à des risques manifestes dus à une dégradation forte du bâti et pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé. Les ménages en précarité énergétique sont quant à eux des foyers qui n'ont pas les moyens ou ne parviennent pas à chauffer correctement leur logement.

Déterminant majeur de la santé, l'accès à un logement de qualité est un droit fondamental et l'une des conditions de base pour mener une vie en bonne santé (OMS). De fait, il existe des liens avérés entre la santé des individus, notamment mentale, la qualité de leur logement et l'endroit où ils habitent. Agir sur le logement est ainsi un levier important pour améliorer l'état de santé des habitants.

Le logement ayant également un impact sur la qualité de l'air (intérieur et extérieur), la question du choix des matériaux de construction/rénovation se pose ainsi tout comme les « bonnes pratiques » à favoriser (aération, chauffage...).

Par ailleurs la Bretagne est une région granitique, dès lors, hormis Groix, toutes les communes du territoire sont situées dans une zone à potentiel radon significatif. Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore classé « cancérigène humain certain ». Il constitue le deuxième facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac. L'association radon et tabac augmente par ailleurs significativement les risques de développer un cancer du poumon.

AU PROGRAMME

ACTION N°15

Promotion d'une construction / rénovation de l'habitat respectueuse de la santé

- Information du grand public sur la construction / rénovation respectueuse de la santé
- Information des professionnels sur la construction / rénovation respectueuse de la santé
- Promotion de la nature et de la biodiversité auprès des professionnels de la construction / rénovation

ACTION N°17

Sensibilisation à la prévention des expositions aux polluants à l'intérieur des bâtiments

- Poursuite et valorisation des travaux engagés sur les mesures radon
- Information et sensibilisation des parents de nourrissons et jeunes enfants ainsi que des professionnels de l'enfance et de la petite enfance sur la qualité de l'air intérieur
- Etude de l'accès public aux résultats des différents contrôles réalisés dans certains établissements recevant du public
- Diffusion des campagnes régionales prévenant les intoxications au monoxyde de carbone

ACTION N°16

Amélioration du repérage et de la prise en charge des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique

- Sensibilisation des professionnels intervenant à domicile sur les outils existants pour repérer et déclarer les situations d'habitat indigne et de précarité énergétique
- Information sur les risques sur la santé de vivre dans un habitat indigne

FOCUS

Le secteur du bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en France, il représente 43 % des consommations énergétiques annuelles et génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre.

Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA SANTÉ HUMAINE ET DES ÉCOSYSTÈMES DANS LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME

L'Urbanisme favorable à la santé (UFS) consiste à encourager des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque (polluants, nuisances...) et maximisent l'exposition à des facteurs de protection (pratique d'activité physique, accès aux espaces verts...), tout en veillant à ne pas aggraver des situations d'inégalités de santé.

La préservation des milieux naturels et de leur qualité revêt une importance primordiale pour la santé dans le sens du concept « une seule santé » (disponibilité d'une eau douce et potable, d'un sol sain, d'un air de bonne qualité...). Cela participe également à l'équilibre écologique et à la lutte contre le changement climatique.

La nature, notamment en milieu urbain, apporte de nombreux bénéfices pour l'ensemble des écosystèmes : diminution de la pollution atmosphérique, rafraîchissement, biodiversité, ... L'accès aux espaces verts en ville et à la nature favorise également une bonne santé mentale, la pratique d'activités (sport, jeux...), développe les interactions sociales et permet aux citoyens de vivre plus sereinement.



AU PROGRAMME

ACTION N°18

Développement d'une démarche d'urbanisme favorable à la santé (UFS)

- Expérimentation d'une évaluation d'impact sur la santé sur au moins un projet pertinent
- Réflexion sur la définition de critères dans les cahiers des charges de cession de terrain
- Création d'un réseau d'échanges sur les bonnes pratiques mises en œuvre en UFS
- Expérimentation de l'outil d'Aide à LA Décision pour caractériser et lutter contre les INégalités de Santé dans les territoires bretons : ALADINS

ACTION N°19

Promotion du rôle positif de la nature et de la biodiversité sur la santé

- Elaboration d'une cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur sur le territoire
- Sensibilisation à l'impact de la nature en ville sur la santé et valorisation de la végétalisation en ville et bourg
- Sensibilisation à la sobriété foncière et à la réduction de l'artificialisation des sols
- Sensibilisation à la réduction de l'exposition aux lumières artificielles
- Promotion des appels à manifestation d'intérêt portant sur le thème « Cohabiter avec la Nature pour une meilleure santé »

FOCUS

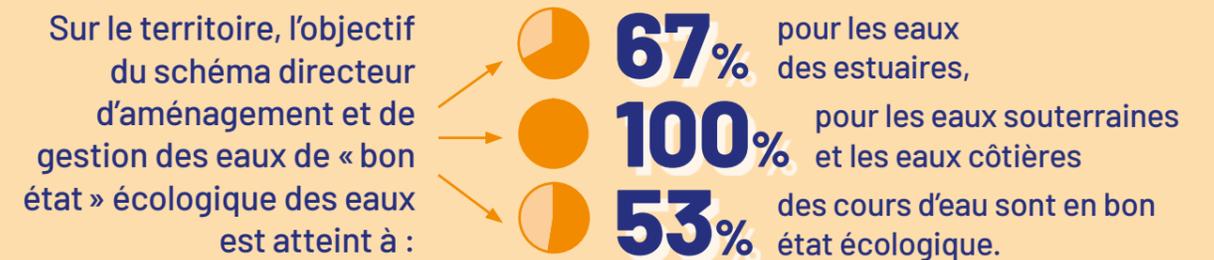
« L'urbanisme favorable à la santé (UFS) vise à tenir compte systématiquement des conséquences de tout projet d'urbanisme et d'aménagement sur la qualité de vie, le bien-être, et sur l'environnement ».

Santé Publique France



FAVORISER ET PRÉSERVER UNE EAU, UNE ALIMENTATION ET UN AIR DE QUALITÉ

CHIFFRES CLÉS



(Tableau de bord santé environnement 2021)

En 2018, selon le baromètre IPSOS-Secours Populaire, **1 FRANÇAIS SUR 5**



n'arrive pas à se procurer une alimentation saine et équilibrée pour assurer **3 REPAS PAR JOUR** (21 % de la population).

Santé publique France indique que **48 000** décès prématurés par an, soit



9% de la mortalité en France, sont dus à la pollution de l'air extérieur.

De plus, en France, **+ DE 3 ENFANTS SUR 4** respirent un air pollué.



36% des gaz à effet de serre sont liés au contenu de l'assiette (ONU)

Sur Lorient Agglomération, en 2019 les surfaces en agriculture biologique et en conversion représentent près de



10% de la surface agricole utilisée du territoire, elles ont doublé en 5 ans

(tableau de bord santé environnement 2021)

RENFORCER LA POLITIQUE DE L'EAU ET LA PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES



L'eau est une ressource vitale, essentielle à préserver, tant pour la santé et l'environnement que pour la biodiversité.

Dès lors, des enjeux de sécurisation de la ressource en eau sont présents. Pour ce faire, il est essentiel d'agir à toutes les échelles, dont l'échelon local, en changeant notamment les modes de consommation de cette ressource fragile et en optimisant les modes de gestion. Il s'agit de maintenir une disponibilité durable de la ressource, de veiller à sa qualité et d'agir pour limiter les polluants.

Le territoire est marqué par l'omniprésence des milieux aquatiques, eaux littorales et eaux douces. Par ailleurs, la région possède peu de ressources en eaux souterraines, le réseau d'eau potable est ainsi majoritairement alimenté par les eaux superficielles. Les milieux aquatiques sont dès lors particulièrement sensibles aux rejets polluants, tant ponctuels (accidents, actes malveillants...) que diffus (liés à l'activité humaine : perturbateurs endocriniens, rejet des stations d'épuration...).

AU PROGRAMME

ACTION N°20

Préservation et amélioration qualitative et quantitative des eaux

- Suivi du Plan de résilience eau
- Suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'eau pluviale
- Valorisation et accompagnement des pratiques favorables à la réduction des intrants
- Contribution aux enjeux de la gestion intégrée de l'eau dans les projets, programmes et documents structurants

ACTION N°21

Signature de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens

- Etude de faisabilité sur la mise en place de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens sur le territoire
- Mise en place d'actions

FOCUS

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques, d'origine naturelle ou artificielle, qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants. Ils peuvent être à l'origine, ou contribuer, à de nombreuses maladies chroniques et/ou l'infertilité. Présents dans une multitude d'objets et produits de la vie courante, ils le sont également dans l'environnement du fait d'une contamination des différents milieux. Selon le baromètre Santé Environnement 2020, 46% des bretons indiquent être « plutôt mal informés » et 17%, ne jamais avoir entendu parler des perturbateurs endocriniens.



PROMOUVOIR UNE ALIMENTATION Saine, DE QUALITÉ, DE PROXIMITÉ ET DE SAISON

L'alimentation impacte la santé et celle des écosystèmes du fait des modes de culture et d'élevage mais aussi des modes de transformation et de stockage (additifs, contaminants...).

Les caractéristiques de production influent sur la qualité des aliments (composition nutritionnelle...) et peuvent émettre des substances à potentiel toxique qui se retrouvent dans les sols, l'air ou l'eau. Par ailleurs, la consommation d'aliments variés et équilibrés est à porter, et ce pour tous, au regard des impacts de la nourriture sur la santé : le risque de développer de nombreuses maladies (cancer, maladies cardiovasculaires...) peut pour exemple être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales. Une production, une consommation et une distribution durable et responsable sont donc essentielles.

Depuis 2018, Lorient Agglomération et ses communes ont approuvé une charte de l'agriculture et de l'alimentation avec la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial. De plus, le pays de Lorient s'engage dans une démarche durable de pêche et, pour ce faire, s'inscrit dans le programme DLAL FEAMPA.

AU PROGRAMME

ACTION N°22

Promotion des modes de production agricoles et de distribution durables

- Etude de mise en place d'un cahier des charges environnemental pour l'approvisionnement de la restauration collective
- Renforcement de la maîtrise foncière publique, de la sobriété et soutien aux installations agricoles, notamment pour les circuits de proximité et l'agriculture biologique
- Développement de filières alimentaires locales pour un approvisionnement de qualité pour tous les habitants du pays de Lorient

ACTION N°23

Promotion des actions d'éducation au « bien manger » et réduction de la précarité alimentaire

- Mise en place d'actions de sensibilisation, d'éducation et de promotion du « bien manger », en lien avec celles proposées dans le cadre du projet alimentaire territorial
- Accompagnement des actions mises en place dans le projet alimentaire territorial dans un objectif d'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité

FOCUS

En 2020, près d'un Français sur deux est en situation de surpoids et/ou d'obésité (17% en situation d'obésité). Cette situation est corrélée au milieu social : l'obésité est deux fois plus élevée chez les catégories populaires (employés et ouvriers) que chez les cadres (18% contre 9,9%).

Ligue contre l'obésité



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EXTÉRIEUR

La pollution de l'air est la conséquence, directe ou indirecte, de l'activité humaine et correspond aux émissions dans l'atmosphère de substances nocives pour l'homme et l'environnement. En ce sens, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé la pollution de l'air extérieur comme cancérigène certain pour l'homme et ayant des effets sur les écosystèmes (ralentissement de la croissance des plantes, eau...).

Avec près de 63 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et 18 % des émissions de particules fines (PM2.5), le trafic routier est l'une des principales sources de pollution de l'air. Il est aussi le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre. Les autres principaux facteurs émetteurs de pollution atmosphérique sont : le transport aérien, le chauffage à bois ou charbon et l'activité agricole. La pollution atmosphérique agricole se présente principalement sous la forme d'ammoniac, qui pénètre dans l'air sous forme de gaz provenant de champs fortement fertilisés et de déchets d'élevage. Par ailleurs, sur Lorient Agglomération, l'indice ATMO s'améliore au fil des années (bon à très bon pour 88 % des jours en 2019) mais des épisodes de pollutions ponctuelles existent. L'Ozone est le polluant le plus présent en saison estivale alors qu'en hiver, ce sont le plus souvent les PM10 qui fixent la valeur de l'indice de qualité de l'air.

Les pollens impactent également la qualité de l'air extérieur provoquant des irritations et des réactions allergiques (essentiellement des pathologies respiratoires) chez un nombre croissant de personnes (7 % en 1970, 25 % en 2020 et 50 % est prévu en 2050). Longtemps négligées, les allergies constituent une cause importante de mortalité.



AU PROGRAMME

ACTION N°24

Mise en œuvre d'études, d'expérimentations et d'évaluations sur la qualité de l'air extérieur

- Suivi du plan d'action qualité de l'air
- Caractérisation des nuisances olfactives
- Mise en place d'une évaluation quantitative de l'impact sanitaire de pollution atmosphérique (EQIS-PA)
- Information et sensibilisation sur l'impact de la motorisation des véhicules sur la santé humaine
- Réflexion sur un appel à projets aux entreprises pour réduire leurs émissions de polluants

ACTION N°25

Mise en place d'un réseau de surveillance sur les pollens

- Acquisition de données et analyse par la pose de capteurs pollens et moisissures
- Création d'un réseau sentinelle de surveillance des pollens
- Sensibilisation sur les risques allergènes et gestes à adopter

FOCUS

Selon un rapport de l'organisation météorologique mondiale en 2021, la qualité de l'air extérieur et le changement climatique sont étroitement liés : cette première diminue à mesure que le changement climatique s'accélère (impact des feux de forêt, tempête de sable...).





Maison de l'Agglomération

Esplanade du Péristyle
CS 20001
56314 Lorient Cedex
02 97 74 71 00

**Pour aller plus loin et découvrir
les fiches actions, rendez-vous sur :**

www.lorient-agglo.bzh

Contact : santel@agglo-lorient.fr

